

5. aujourd'hui le trois mars mille huit cent huit
acte de naissance de devant nous estienne Latherre, adjoint du maire
de la commune de rouffignac, faisant les fonctions
de Jean mourgue, officier public de l'état civil,

a comparu Pierre mourgue, père de l'enfant ci-
prés nommé lequel nous déclarer que aujourd'hui
à onze heures du soir au lieu de rouffignac, et né un
enfant qui nous apparaît dont le sexe et malade
auquel acte donné le prénom de Jean fils légitime
de Pierre mourgue ^{et marié} et de Anne Beitelance, conjoints.

Demurant au chef lieu de rouffignac, - de laquelle -
déclaration j'ai dressé le présent acte en présence de
Jean Beitelance charpentier demurant au lieu de
rouffignac, et Pierre Servantie, jardinier ché-
montilux reclus, autreil desabot témoin
qui nom signé pour ne savoir de cesquis -
par nous

Latherre adjoint

approuvant le mot marié interligne
Latherre